

# LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LE SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT



**P.3**  
**La participation citoyenne :**  
Définition et contenu

**P.7**  
**Les atouts et défis**  
de la participation  
citoyenne pour l'eau  
et l'assainissement

**P.12**  
**Les outils** de la participation  
citoyenne

**P.15**  
**Les recommandations**  
de la Coalition Eau

La participation citoyenne, qui permet aux individus et groupes d'être associés aux processus de décision les concernant, apparaît comme un levier d'action indispensable pour faire progresser le secteur de l'eau et de l'assainissement.

**Facteur d'appropriation, de durabilité et d'efficacité,** la participation citoyenne est une condition essentielle à la mise en œuvre effective des droits humains à l'eau potable et à l'assainissement et un moyen pour **l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable 6 sur l'eau et l'assainissement.**

Toutefois, pour passer du concept à son application concrète, il est essentiel de pouvoir mieux caractériser cette participation, de préciser **ses atouts** et **ses défis** et d'**identifier les outils** pouvant être mobilisés pour permettre aux individus de faire valoir leurs points de vue dans les politiques publiques et les projets d'eau et d'assainissement.





Séance de reddition de compte sur l'eau dans la commune de Kpomassé, Bénin

© GRAIND

# LA PARTICIPATION CITOYENNE : DÉFINITION ET CONTENU

## DÉFINITION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

**La participation citoyenne est la capacité pour des individus, citoyens et populations à faire valoir leurs points de vue dans l'élaboration des politiques publiques et dans les prises de décision collectives les concernant.** La participation citoyenne permet ainsi de renforcer la vie démocratique, en améliorant la participation des populations à la gestion de la cité et des affaires publiques.

Les deux termes de « participation » et « citoyenneté » comportent tous deux des ambiguïtés conceptuelles fortes. À travers cette « participation citoyenne », il s'agirait donc d'avoir part à la citoyenneté, ou d'exercer une citoyenneté active. Mais de quels citoyens parle-t-on ? La notion de « citoyenneté », dans sa

conception juridique, s'applique aux personnes qui relèvent de la protection et de l'autorité d'un État, dont elles sont ressortissantes, et qui disposent de droits civiques et politiques et de devoirs. Toutefois, certains habitants ne sont pas citoyens des États dans lesquels ils résident, mais ils doivent pourtant pouvoir peser sur les décisions qui les concernent (cas des migrants, par exemple)<sup>1</sup>.

**La participation citoyenne interroge également les enjeux et la notion de démocratie.** C'est le levier de la démocratie participative, laquelle s'inscrit dans une échelle entre la démocratie représentative (élection de représentants du peuple) et la démocratie directe ou de base (décision directe des citoyens sur une action politique, comme le referendum par exemple)<sup>2</sup>.

1 - « La participation citoyenne, levier pour de meilleurs services publics ? Le cas de l'eau et l'assainissement », *Question de développement* 44, Juillet 2019, Agence Française de Développement.

2 - « La démocratie locale et la participation des citoyens à l'action municipale. Tunisie », 2017, GIZ



# FONDEMENTS JURIDIQUES DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

## LA PARTICIPATION, UN DROIT INSCRIT DANS DE NOMBREUX CADRES JURIDIQUES

La participation est un droit humain en soi. L'article 21(a) de la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule que « **toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays** ».

Même si elle n'est pas juridiquement contraignante, la Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement de 1986 a fortement influencé la compréhension de la participation. L'article 2(2) précise que la participation doit être « **active, libre et utile au développement** ».

L'article 25 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) reconnaît le droit à tout citoyen de participer aux affaires politiques et publiques et de voter aux élections. Cela couvre tous les aspects de l'administration publique ainsi que la formulation et la mise en œuvre « de mesures de politique générale aux niveaux international, national, régional et local ».

Le concept de la participation est aussi inclus dans plusieurs conventions relatives à des publics spécifiques, entre autres :

- **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**
- **Convention relative aux droits de l'enfant**
- **Convention relative aux droits des personnes handicapées**

Ce droit est également inscrit dans de nombreux systèmes juridiques nationaux (constitutions telle celle de l'Éthiopie, lois, règlements, politiques...).

## LA PARTICIPATION CITOYENNE, PRINCIPE INCONTOURNABLE INSCRIT DANS LE DROIT HUMAIN À L'EAU POTABLE ET À L'ASSAINISSEMENT

La participation est l'un des principes des droits humains à l'eau potable et à l'assainissement, adoptés par les Nations Unies en juillet 2010, parmi l'équité, la non-discrimination, la redevabilité, la transparence, l'accès à l'information, la durabilité.

En Europe, le Protocole sur l'eau et la santé de la Convention sur l'eau de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe (CEE – NU) pose comme principes l'accès à l'information et la participation du public au processus décisionnel.

Au niveau national, des tribunaux ont estimé que nier le droit à la participation dans le domaine de l'eau et l'assainissement pouvait constituer une violation des droits humains. Par exemple,

dans l'affaire Beja, un tribunal sud-africain a estimé qu'un refus d'engager de manière significative une participation effective de la communauté à la prise de décision concernant la conception et l'installation de toilettes violait les droits constitutionnels<sup>3</sup>.

Par ailleurs, l'enjeu de la participation des populations a été particulièrement relevé dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable comme un prérequis indispensable pour les progrès dans le domaine de l'eau. L'Objectif de Développement Durable 6 (ODD6), qui vise un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement d'ici 2030, comprend ainsi la cible de moyen suivante (cible 6b) : « **Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement** ». Cet enjeu fait ainsi l'objet d'un suivi par les Nations Unies dans le cadre de la mise en œuvre de l'ODD 6 (voir encadré).

Enfin, la participation est également au cœur du concept de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) qui vise à reconnaître l'interdépendance des différents usages de l'eau et à promouvoir une gestion engageant l'ensemble des secteurs et des parties prenantes dans les processus de planification et de décision liés aux ressources en eau.

### LE SUIVI DE LA CIBLE 6B DE L'ODD 6 PAR LES NATIONS UNIES

UN-Water est en charge d'assurer le suivi de la cible 6b de l'ODD 6 : « *Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement* ».

D'après le rapport GLAAS<sup>4</sup> 2019 publié par UN-Water, sur 115 pays participant à l'enquête, environ trois-quarts rapportent avoir défini des procédures de participation dans les lois ou politiques relatives à l'eau. Toutefois, environ 6 pays sur 10 indiquent que les ressources humaines et financières pour soutenir la participation des communautés ne sont pas disponibles.

Par conséquent, les activités ne sont pas mises en œuvre au niveau local. Seuls 41 % des pays ont indiqué que des réunions régulières pour favoriser l'engagement des citoyens avaient eu lieu dans la moitié des entités administratives en charge de l'eau et l'assainissement.

3 - *Beja and Others v. Premier of the Western Cape and Others, The High Court of South Africa (Western Cape High Court, Cape Town) (21332/10), 29 April 2011, para. 146 and note 38*

4 - *Global Analysis and Assessment of Sanitation and Drinking-water (GLAAS), Un-Water, 2019*

## DES FORMES DE PARTICIPATION CITOYENNE MULTIPLES

### LES OBJECTIFS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

On peut distinguer trois objectifs principaux, pouvant être associés aux trois registres du politique<sup>5</sup> :

- **un objectif utilitariste** (au service de la « policy ») : la participation citoyenne permet de mettre en œuvre des projets ou des politiques de meilleure qualité, appropriés car précisément adaptés à une demande locale
- **un objectif de contrôle ou de régulation** (le « politics ») : la participation citoyenne, comme forme de contre-pouvoir, permet de réguler les jeux de pouvoir et compétition entre individus et groupes
- **un objectif idéaliste** (la « polity ») : la participation citoyenne, comme élément constitutif du fonctionnement démocratique d'une société, intervient sur les modes d'organisation et les régimes du gouvernement, contribue au décloisonnement des groupes sociaux et à la construction de projets communs, consolide l'éducation civique et mûrit la démocratie.

### LES NIVEAUX DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

La participation citoyenne peut s'exprimer à tous les niveaux : international, national, régional, départemental, arrondissement/préfectures, commune, usagers ; et se mettre en place à différents moments, le mieux étant bien sûr dès la conception d'un projet ou d'une action publique.



Représentants d'OSC à la Réunion Ministérielle du Partenariat Sanitation and Water for All, Costa Rica 2019

### LES PARTIES PRENANTES DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Les parties prenantes peuvent se lire comme un triangle, et l'action sur la participation citoyenne peut s'attacher à chacun des pôles :

- **les pouvoirs publics** au sens large, depuis les autorités locales (qu'il s'agisse des élus ayant un mandat donné par les citoyens ou services techniques et administratifs chargés de la mise en œuvre des politiques) jusqu'aux instances internationales, en passant par les ministères de tutelle, les parlements ou les bailleurs de fonds, lesquels vont mettre en place un contexte politique plus ou moins propice à une participation institutionnalisée. À noter que le secteur privé peut être associé aux pouvoirs publics qui y ont éventuellement recours pour mettre en œuvre leur mandat de service public<sup>6</sup> ;
- **la société civile** composée de groupes de citoyens, couvrant les organisations d'utilisateurs aux échelles les plus locales, associations de consommateurs, organisations de plaidoyer nationales, ONG locales et internationales, collectifs d'organisations voire collectifs de collectifs... Cette société civile peut mettre en place des programmes d'information, faciliter l'expression de l'opinion publique et faire émerger des points de vue, influencer sur les décisions en actionnant des mécanismes de dialogue et de plaidoyer. Une société civile indépendante peut se positionner à la fois comme observatrice, actrice de contre-pouvoir, médiatrice, facilitatrice ou encore actrice de soutien à l'action publique ;
- **les citoyens** eux-mêmes engagés ou pas, agissant ou pas, entendus ou pas, au final influençant ou pas les deux autres pôles. Certaines populations sont oubliées, elles ne sont pas entendues, n'influent pas : permettre leur participation, voire leur empowerment (« montée en position de responsabilité »), demande un effort et une attention particulière. Par exemple, les femmes, qui jouent un rôle de premier plan en matière d'accès à l'eau dans de nombreuses régions, sont très peu représentées dans les mécanismes de décision : la prise en compte du genre dans la participation est essentielle. Par ailleurs, la notion de « citoyen » a des limites et il convient d'en élargir le sens pour y inclure tous ceux et celles qui, sur un territoire donné, devraient pouvoir contribuer à organiser la vie en société.

5 - La participation citoyenne, un levier pour des services plus étendus, plus fonctionnels et plus justes ?, GRETE, février 2018

6 - « La démocratie locale et la participation des citoyens à l'action municipale. Tunisie », 2017, GLZ

## LES GRADATIONS DE LA PARTICIPATION

INFORMATION	CONSULTATION	CONCERTATION	CODÉCISION
<p><b>L'information consiste à porter à la connaissance de tous des données et des décisions</b> relatives à un projet ou à une action publique, à travers différents moyens ou supports : articles de presse, site internet, lettres ou brochures, réunions publiques, expositions...</p> <p>L'information doit être complète, claire et compréhensible par tous. Elle doit être sincère et objective vis-à-vis du public informé. C'est une étape primordiale et préalable à toute démarche participative.</p>	<p><b>La consultation est un processus par lequel les décideurs demandent l'avis de la population</b> afin de connaître son opinion, ses attentes et ses besoins, à n'importe quel stade de l'avancement d'un projet. Celle-ci n'a cependant aucune certitude que ses remarques ou contributions soient prises en compte dans la décision finale. La consultation se traduit le plus souvent par l'organisation de réunions publiques, d'enquêtes sociologiques, d'enquêtes d'utilité publique... Elle ne donne pas forcément lieu à un dialogue, à des échanges ouverts entre parties prenantes.</p>	<p><b>La concertation est un processus de discussion collective</b>, organisé entre un ou plusieurs groupes de personnes pour définir les actions à mener. L'autorité, qui veut prendre une décision, la présente aux personnes concernées et engage <b>un dialogue</b> avec elles. L'autorité reste libre de sa décision. La concertation peut être engagée très en amont de la décision, dès les études préalables.</p>	<p><b>L'autorité et les citoyens prennent des décisions conjointes.</b> Cette échelle renvoie aux mécanismes de démocratie directe. La codécision prend forme de deux manières :</p> <p><b>(i) La coproduction ou le partenariat</b> : c'est l'élaboration conjointe d'un projet (les citoyens participent à la réalisation du projet avec les techniciens et élaborent ensemble des solutions), et</p> <p><b>(ii) La délégation</b> : l'autorité publique délègue une partie de son pouvoir aux citoyens et accepte de s'engager dans des décisions prises par ces derniers<sup>7</sup>.</p>

## DE LA PARTICIPATION CITOYENNE AU CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

Si la participation citoyenne se définit comme un moyen d'impliquer les citoyens dans l'élaboration des politiques publiques et dans les prises de décision collectives les concernant, cette définition peut s'étendre également au suivi, pour englober la question du contrôle citoyen de l'action publique.

Le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) se définit comme **« toute action de la part des citoyens ou des organisations de la société civile (OSC) qui vise à contrôler l'action publique ou à obliger l'autorité publique à rendre comptes aux citoyens »**. Le suivi citoyen des Politiques Publiques consiste ainsi, pour les citoyens, à vérifier l'effectivité de l'existence, de la mise en œuvre ou du respect de la régularité et de la conformité des normes techniques ou administratives, d'une ou plusieurs politiques dans un contexte précis. Un bon suivi débouche sur une évaluation, un contrôle qui vise à comparer les résultats de la politique aux moyens qu'elle met en œuvre, qu'ils soient juridiques, administratifs ou financiers, et aux objectifs initialement fixés, ceci dans le but de mesurer son efficacité, son impact sur la vie des populations.

Le contrôle citoyen est une démarche citoyenne, un processus citoyen de suivi et de vérification des engagements, d'interpellation des autorités. Il s'agit d'un droit : les citoyens ont un droit de regard sur la mise en œuvre des politiques et sur le respect des engagements pris par les autorités publiques, qui sont redevables auprès de leurs administrés. Le contrôle citoyen est particulièrement pertinent dans des contextes d'insuffisance du contrôle institutionnel. Cependant, il risque d'être moins efficace en l'absence d'une volonté politique et d'un cadre institutionnel favorable (législation,

transmission d'informations, espaces de dialogue...), voire dangereux dans des contextes non démocratiques.

### LE « PRÉSIMÈTRE » AU BURKINA FASO, PLATEFORME NUMÉRIQUE DE CONTRÔLE CITOYEN DES ENGAGEMENTS DU PRÉSIDENT



La société civile burkinabè, sous l'impulsion des ONG Diakonia et WaterAid, a mis en place une plateforme de contrôle citoyen des engagements pris par le Président de la République dans le cadre de son programme électoral : [www.presimetre.bf](http://www.presimetre.bf).

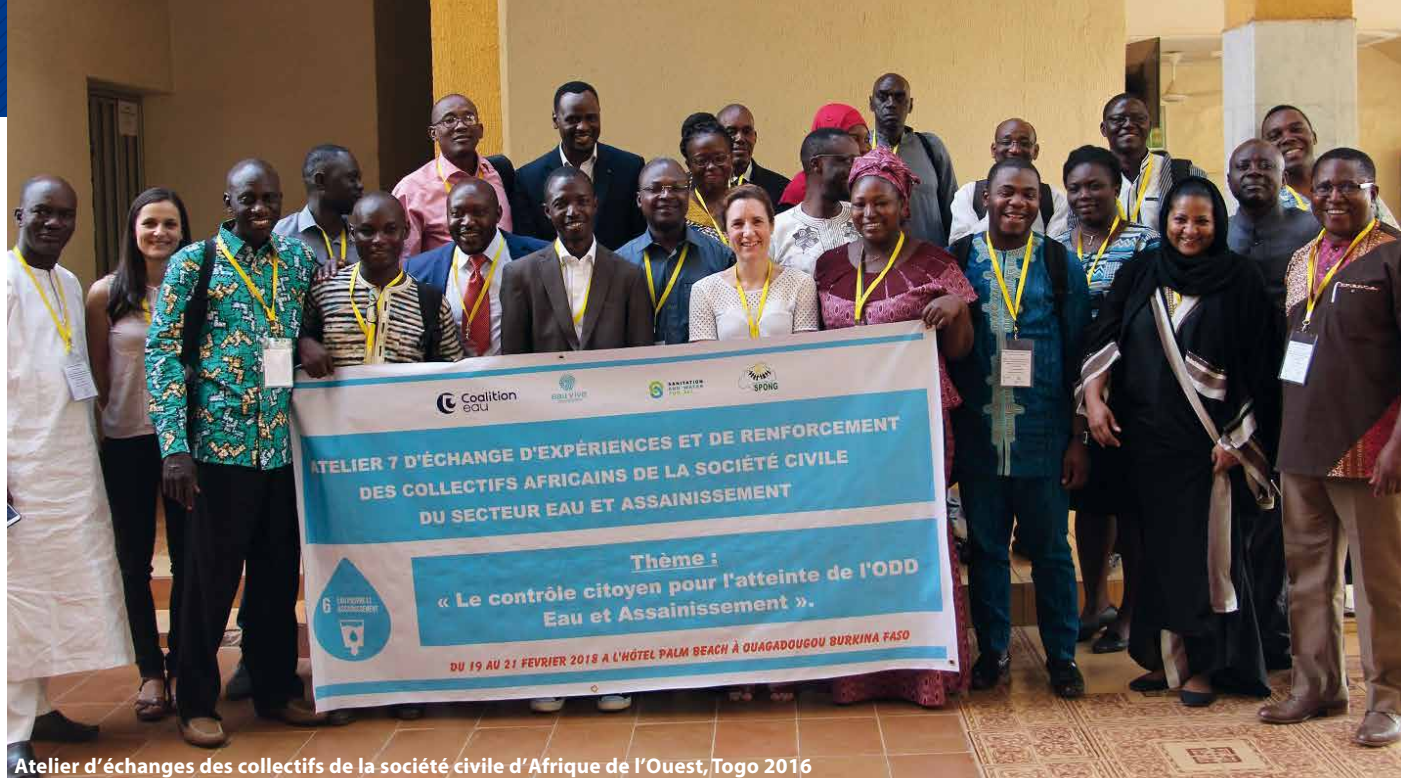
Centrée sur 5 thématiques prioritaires dont l'eau et l'assainissement, l'outil permet de partager des informations entre des groupes de la société civile. Il évalue également la satisfaction des Burkinabè sur le degré de réalisation des engagements, à partir notamment de sondages effectués au sein de la population, de questionnaires et de commentaires postés par les internautes. Le portail met également à disposition des documents officiels et des notes de décryptage.

La plateforme organise par ailleurs des débats radio et télévisés hebdomadaires, où un Ministre est invité à dialoguer directement avec des citoyens pour rendre compte de son action.

Des outils similaires existent dans d'autres pays, comme le « Mackymètre » au Sénégal ou le « Buharimeter » au Nigeria.

7 - « La démocratie locale et la participation des citoyens à l'action municipale. Tunisie », 2017, GIZ





Atelier d'échanges des collectifs de la société civile d'Afrique de l'Ouest, Togo 2016

© Coalition Eau

# LES ATOUTS ET DÉFIS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

## LES ATOUTS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE POUR LE SECTEUR

La participation citoyenne assure une meilleure mise en œuvre des droits humains à l'eau potable et à l'assainissement et renforce l'efficacité et la durabilité des interventions, tout en offrant la possibilité de changements sociaux. La participation des communautés et des individus, à condition qu'elle soit pleine, libre, et significative, présente en effet des bénéfices à différents niveaux, ainsi que le souligne l'OCDE<sup>8</sup>, en vue d'une meilleure gestion du service de l'eau :

### DES BÉNÉFICES EN TERMES DE PERTINENCE, D'ACCEPTABILITÉ ET DE DURABILITÉ

La participation des citoyens aux processus de dialogue sur les stratégies, politiques et programmes de développement pour l'eau et l'assainissement permet :

- une meilleure compréhension de ces processus par les citoyens,
- une prise de décision plus adaptée car prenant mieux en compte les attentes et besoins des populations ainsi que les

savoirs locaux et une connaissance plus fine des enjeux du territoire de la part de ses habitants,

- une plus grande appropriation des décisions prises, ce qui permet une meilleure acceptation et un meilleur suivi de celles-ci par les citoyens,
- un plus grand soutien pour la mise en œuvre d'un projet ou d'une politique,
- une meilleure qualité des services, grâce notamment aux dispositifs de suivi participatifs et aux systèmes de régulation contribuant à corriger les dérives des maîtres d'ouvrage ou opérateurs.

Au final, la mise en œuvre effective des politiques et projets en est améliorée, y compris en termes de durabilité, et le suivi citoyen est renforcé, tout comme la redevabilité des décideurs et des opérateurs.

8 - Stakeholder Engagement for Inclusive Water Governance, OCDE, 2015

## DES BÉNÉFICES EN TERMES D'ÉQUITÉ SOCIALE ET DE COHÉSION

La participation citoyenne garantit l'équité et la démocratie dans les prises de décisions. Elle est essentielle dans la régulation des services d'eau et d'assainissement. Le dialogue instauré, allant parfois jusqu'à la prise de décisions conjointe, renforce aussi la confiance dans les décisions des gouvernements et incite les acteurs du secteur à œuvrer ensemble, à coopérer pour la mise en œuvre de ces décisions, renforçant de fait la cohésion au sein même du secteur. Ces éléments sont des atouts majeurs en cas de conflits ou de dysfonctionnements des services car ils facilitent la prise de solutions adaptées. Plus largement, la participation permet d'obtenir les divers points de vue du public et des acteurs, de faciliter la compréhension mutuelle et la médiation, et ainsi de prévenir les conflits entre usagers de l'eau.



### VERS UNE REVALORISATION DU RÔLE DES USAGERS POUR LE CONTRÔLE ET LE SUIVI DES SERVICES DÉLÉGUÉS, NIGER

Au Niger, les communes maîtres d'ouvrages des réseaux d'eau potable en milieu rural et semi urbain gèrent des territoires étendus avec de nombreux villages et services d'eau potable en gestion déléguée à des opérateurs privés. Dans le cadre du projet PACK NIGER, et appuyées par SEVES, quatre communes de la région de Maradi ont créé une association intercommunale afin de mutualiser le pilotage et les redevances liées à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage au niveau de 41 réseaux d'eau potable. Les communes ont ainsi pu créer un service technique intercommunal, financer le service d'appui conseil au service public de l'eau (SAC/SPE) et budgéter également une indemnisation des Associations d'Usagers du Service Public de l'Eau (AUSPE).

Le budget intercommunal prévoit une indemnisation des AUSPE pour leur mission de suivi et de contrôle de la bonne exécution du contrat par le délégataire (continuité, tarif de vente, validation des index), de médiation entre le délégataire et le village (améliorer le recouvrement, éviter les détournements), et de participation à des cadres d'échange au cours desquelles elles peuvent faire le bilan de la période, exprimer leurs demandes (extensions de réseau, bornes fontaines, matériel d'assainissement, etc.), et prendre connaissance des résultats de l'audit semestriel du service. Une convention entre la commune et l'AUSPE prévoit les obligations réciproques de chacune des parties, des conditions de versement des indemnités, notamment en matière de reporting sur le service, et de gouvernance associative (tenue d'Assemblées Générales, etc.).

La mise en place en est au démarrage et reste complexe : la tenue de réunions trimestrielles au chef-lieu communal est lourde pour des villages très éloignés, le budget d'indemnités aux AUSPE, de 5 500 € par an à diviser entre 41 AUSPE, reste faible au regard des missions demandées et des coûts qu'elles engendrent, mais les communes, les délégataires de gestion et les services de l'Etat sont unanimes quant à la nécessaire revalorisation du rôle de ces associations pour améliorer la qualité du service.



### LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE POUR UNE GESTION INCLUSIVE ET DURABLE DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT, TCHAD

Depuis 2013, la crise en République centrafricaine a engendré des afflux de réfugiés et de retournés dans les régions sud du Tchad, créant des pressions importantes sur les ressources naturelles et les infrastructures d'eau et d'assainissement existantes. Face à ces enjeux, le SIF a développé, en 2018, un projet d'accès à l'eau et à l'assainissement, centré sur le renforcement des capacités et la participation des populations dans la gestion des services de 16 villages tchadiens (soit plus de 46 000 personnes impactées).

En plus d'un « paquet Eau et Assainissement classique » (construction/réhabilitation d'infrastructures, sensibilisation à l'hygiène...), les communautés sont amenées à être les principaux décideurs du projet dès sa conception dans le cadre de comités de gestion. Des diagnostics participatifs sont réalisés ; les communautés développent les plans d'action pour la mise en œuvre du projet, décidant par exemple des modalités de financements des services. Cette approche permet une meilleure adaptation des projets au contexte local, une meilleure compréhension des processus, leur appropriation et une gestion plus inclusive. Pour avoir un impact durable, les populations formées forment à leur tour d'autres personnes identifiées comme des acteurs de changement, par exemple à la promotion des bonnes pratiques d'hygiène. Elles vont également travailler à un plan d'action pour anticiper le départ du SIF du terrain et poursuivre la gestion des services de manière participative. Le SIF les accompagne via des outils de participation tels que les outils sur la dynamique communautaire, l'apprentissage intercommunautés, le fonctionnement des comités. Cela contribue au renforcement de la gouvernance locale tout en réduisant les vulnérabilités et donc l'impact néfaste des crises. En plus de répondre à un enjeu de santé publique, le projet répond à un enjeu de cohésion sociale entre réfugiés et populations hôtes qui permet notamment d'éviter les conflits.



© SIF / Hervé Lequeux



## DES BÉNÉFICES EN TERMES DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

La participation des citoyens aux processus de consultation et de décision permet de renforcer leur compréhension non seulement des enjeux liés à l'eau et à l'assainissement, mais aussi des mécanismes de décision et de mise en œuvre eux-mêmes. Cela permet aussi de partager l'information, et de renforcer leurs connaissances et leurs capacités. Par ailleurs, les échanges entre les acteurs suscitent de nouvelles réflexions, produisent d'autres connaissances, créent ou renforcent les liens entre les structures ou les personnes.

## DES BÉNÉFICES EN TERMES D'EFFICIENCE ÉCONOMIQUE

Les processus participatifs engendrent un coût parfois conséquent à court terme, notamment en termes de capacités humaines et financières. Toutefois, ils permettent de nombreux bénéfices à plus long terme, permettant un retour sur investissement certain.

En effet, en renforçant la cohérence des politiques, en favorisant la synergie entre les secteurs et les projets, en anticipant les risques dus à la non-participation des citoyens, en contribuant à atténuer ou à résorber les conflits, les processus participatifs optimisent les ressources investies, produisent de meilleurs résultats politiques et assurent une plus grande rentabilité sur le long terme.

Une gestion participative et transparente peut rassurer le secteur privé : Un entrepreneur qui sait que son chantier ne sera pas stoppé parce que le projet pour lequel il œuvre a été négocié au préalable entre les habitants de la localité et les autorités, investira avec moins d'inquiétude dans la commune.



© SEVES / Cabinet Thec

Appui à la création d'une Association d'Usagers du Service Public de l'Eau (AUSPE), Canton de Kanembakaché, région de Maradi, Niger



© Coalition Eau

Rencontre des organisations de la société civile avec le Ministre de l'eau du Bénin - 2017



## UN PROCESSUS PARTICIPATIF POUR L'ÉLABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) DU FLEUVE, SÉNÉGAL

À la demande de l'Organisme de Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), Eau Vive a mené, de 2009 à 2012, un travail de conception et d'appui à la mise en œuvre d'un processus participatif qui permette aux populations de participer à l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du fleuve Sénégal à chacune de ses étapes, d'en comprendre le contenu et de donner leurs points de vue.

Cette démarche s'appuie sur une approche descendante (traduction du contenu complexe des rapports des Phases du SDAGE en messages clés simples et compréhensibles et transmission des messages aux populations via des outils de vulgarisation et des animations locales) mais également un dialogue ascendant (remontée des préoccupations des populations vers les instances de concertation et de décision de l'OMVS).

Cette approche a permis de toucher 500 villages, de prendre en compte les attentes et préoccupations des populations dans les projections du SDAGE, d'assurer une meilleure appropriation du SDAGE et une meilleure connaissance de l'OMVS par ces populations, d'inclure la société civile dans les différents organes de consultation de l'OMVS. Toutefois des défis demeurent : notamment, si un mécanisme permanent de consultation des usagers du bassin a bien été instauré, celui-ci n'est toujours pas fonctionnel du fait de changements à la tête de l'organisation et d'un manque de moyens financiers, tandis que se pose la question du relai auprès des communautés.

# LES DÉFIS À RELEVER ET LES ACTIONS À MENER POUR ASSURER UNE PARTICIPATION CITOYENNE EFFECTIVE

## DU CÔTÉ DES DÉCIDEURS

DÉFIS À RELEVER	ACTIONS À MENER
<b>CONTEXTE PEU PROPICE À LA PARTICIPATION :</b> Manque de volonté politique, cadre institutionnel insuffisant ou défavorable, faiblesse du système démocratique, fragmentation institutionnelle	→ <b>Convaincre les décideurs</b> des bénéfices de la participation, y compris en termes économiques. → <b>Inscrire les processus participatifs</b> autant que possible dans le cadre juridique et politique existant ; les formaliser tout en gardant une certaine flexibilité . → <b>Clarifier les rôles et les responsabilités de chacun</b> , renforcer la coordination entre les acteurs → <b>Adapter toute démarche participative</b> en fonction de son contexte et des jeux d'acteurs en présence.
<b>ABSENCE OU NON-FONCTIONNALITÉ DES ESPACES DE DIALOGUE</b>	→ <b>Mettre en place des espaces de dialogue</b> fonctionnels, pérennes, se réunissant de manière régulière et bénéficiant de moyens suffisants (humains, financiers, techniques, temps) pour leur fonctionnement. → <b>Veiller à la rationalisation des espaces de dialogue</b> afin d'éviter leur multiplication et/ou leur superposition.
<b>MANQUE DE CLARTÉ SUR LE PROCESSUS</b> de participation et difficultés à caractériser ses impacts	→ <b>Bien définir en amont les objectifs</b> du processus, les objectifs de la participation des acteurs de la société civile, ainsi que l'usage qui sera fait de leurs apports (transparence). Le rôle de chacune des parties prenantes doit aussi être clairement défini.
<b>MANQUE DE DIFFUSION</b> de l'information	→ <b>Vulgariser et diffuser largement l'information</b> , par les canaux les plus appropriés .
<b>NON PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS</b> de la société civile dans la mise en œuvre des stratégies et politiques du secteur (manque d'intérêt, manque de confiance...)	→ <b>Mettre en place un système de suivi-évaluation</b> de la prise en compte de ces recommandations, qui soit inclusif et rigoureux.
<b>NON PÉRENNISATION DES DÉMARCHES</b> participatives engagées	→ <b>Mettre en place des mécanismes permanents de consultation des acteurs de la société civile</b> qui soient fonctionnels et dotés de moyens suffisants. → <b>Articuler les espaces</b> de démocratie participative avec ceux de la démocratie représentative.
<b>COÛT ÉLEVÉ DES DÉMARCHES PARTICIPATIVES</b> et insuffisance de soutien aux acteurs de la société civile	→ <b>Plaider pour l'allocation de budgets spécifiques</b> auprès des États, des autorités ciblées et des partenaires techniques et financiers .
<b>ABSENCE DE DONNÉES FIABLES ET COMPLÈTES</b> sur les personnes et entités à associer (pas de données désagrégées, de cartographies des acteurs)	→ <b>Utiliser des données désagrégées et réaliser des cartographies des acteurs.</b> → <b>S'assurer de la juste représentation</b> de toutes les parties prenantes concernées.
<b>CONTEXTE FRAGILE OU DE CRISE</b> (défaillance des structures de participation, enjeu d'accès immédiat à l'eau et à l'assainissement, enjeu de légitimité et de représentation des acteurs, risque d'imposer un modèle inadapté au contexte et aux traditions locales...)	→ <b>Analyser</b> le contexte et les stratégies des populations. → <b>Coordonner</b> les acteurs de l'urgence, les institutions de gestion des services et les comités existants. → <b>S'appuyer sur des structures locales</b> et consulter les leaders communautaires, renouer du lien social. → <b>Prévoir dans le deuxième temps de l'urgence</b> (phase de réhabilitation) une participation accrue des populations dans les projets (focus group, enquêtes terrain, diagnostic participatif...)
<b>MANQUE DE CRÉDIBILITÉ DES AUTORITÉS</b> et manque de confiance des citoyens envers ces dernières	→ <b>Améliorer cette confiance</b> par la mise en place d'une politique plus juste, par le renforcement du sens des responsabilités et par une communication transparente et efficace.

## DU CÔTÉ DES CITOYENS ET DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

DÉFIS À RELEVER	ACTIONS À MENER
<b>MANQUE D'INFORMATION</b> , de connaissance et d'expertise des citoyens et de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Mener des campagnes</b> de sensibilisation et de mobilisation sociale (y compris sur la veille citoyenne et le contrôle citoyen).</li> <li>→ <b>Vulgariser et diffuser l'information.</b></li> <li>→ <b>Renforcer les capacités techniques des acteurs représentatifs des citoyens/usagers</b> et des organisations de la société civile, tant en termes de connaissances que d'expertise.</li> <li>→ <b>S'appuyer sur les savoirs locaux.</b></li> </ul>
<b>PAS ASSEZ DE PARTICIPATION EFFECTIVE ET DE QUALITÉ</b> dans les espaces de discussion, technicité des discussions	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Renforcer les capacités techniques et institutionnelles.</b></li> <li>→ <b>Appuyer la préparation et la participation aux espaces de dialogue.</b></li> </ul>
<b>MANQUE DE STRUCTURATION</b> des citoyens et de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Renforcer les capacités institutionnelles des acteurs représentatifs des citoyens/usagers</b> et de la société civile en termes d'organisation, de gestion de projet, de gouvernance.</li> </ul>
<b>PAS DE CONCERTATION</b> entre acteurs pour pouvoir parler d'une voix unie	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Créer du consensus entre groupes au travers du dialogue.</b></li> <li>→ <b>Renforcer la structuration</b> des acteurs représentatifs des citoyens/usagers et de la société civile.</li> <li>→ <b>Améliorer la concertation</b> entre ces acteurs dans le cadre de la préparation et de la participation aux espaces de dialogue notamment via les réseaux de la société civile du secteur Eau et Assainissement.</li> </ul>
<b>MANQUE DE MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS</b> pour mener des actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Soutenir</b>, auprès des États et des partenaires techniques et financiers, la mise à disposition de moyens financiers et humains adéquats, tout en veillant à une indépendance économique.</li> </ul>
<b>NON REPRÉSENTATIVITÉ DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE</b> , effets d'exclusion et absence de groupes « marginalisés », inégalités de pouvoir et domination de certains acteurs, captation d'outils participatifs par des groupes défendant leur propre intérêt, faible dynamique associative (déconnexion avec la base), autocensure de représentants	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Analyser les rapports d'inégalités et de domination et les jeux d'acteurs.</b></li> <li>→ <b>Réfléchir systématiquement la représentativité</b> en fonction des contextes et des populations.</li> <li>→ <b>S'assurer de la juste représentation de toutes les parties prenantes</b> concernées dans les espaces de dialogue, et notamment de ceux qui sont habituellement les moins entendus.</li> <li>→ <b>S'assurer de la légitimité des acteurs présents</b> (qui représentent-ils ? sont-ils communément acceptés ? sont-ils bien articulés avec une base associative large ? quid de la société civile « informelle » ?)</li> <li>→ <b>Trouver l'équilibre</b> entre une représentation complète et un nombre adapté, gérable, de participants.</li> </ul>
<b>FORCE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE TRÈS DÉPENDANTE</b> du cadre fixé par l'autorité publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Plaider pour inscrire les processus</b> participatifs dans le cadre juridique et politique existant.</li> <li>→ <b>Favoriser la reconnaissance</b> par les pouvoirs publics des atouts de la participation citoyenne.</li> </ul>
<b>INSTRUMENTALISATION DES PROCESSUS PARTICIPATIFS</b> par les pouvoirs publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Renforcer la capacité d'analyse</b> des jeux d'acteurs ; veiller à l'indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics.</li> <li>→ <b>Mobiliser de nouvelles formes de participation plus spontanées</b> en dehors des cadres institutionnalisés.</li> </ul>



### LES DÉFIS POUR RENFORCER LA VOIX DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

Depuis 2008, la Coalition Eau appuie les collectifs de la société civile d'Afrique de l'Ouest et du Centre pour le secteur Eau et Assainissement, afin de renforcer leur voix et leur influence.

À travers des études, des ateliers régionaux de formation et d'échanges d'expérience et des projets de plaidoyer communs, cet appui a permis de renforcer l'expertise et les capacités de plaidoyer des collectifs dans le domaine de l'eau et l'assainissement. En 2015, au Burkina Faso, la mobilisation des OSC a permis d'inclure le droit à l'eau dans la Constitution. Le projet a en outre amélioré la structuration de la société civile du secteur, par la création de coalitions sectorielles par exemple. Une dynamique sous-régionale a également émergé, laquelle s'est dotée d'un nom en 2019 : l'Alliance d'Afrique Francophone pour l'Eau et l'Assainissement (AAFEA).

Toutefois, des défis persistent en matière de capacités institutionnelles de certains réseaux pour renforcer la dynamique associative et l'implication des membres, la gouvernance ou encore la gestion administrative et financière. Le manque de financements pour la société civile reste également un obstacle majeur : peu de guichets de financement existent pour des projets de plaidoyer et de participation citoyenne. Les modalités de l'aide au développement centrées sur des projets ponctuels, au détriment d'appuis de longue durée, représentent un obstacle à la mise en œuvre de processus de plaidoyer et de participation. Plusieurs collectifs partenaires sont en situation de précarité et rencontrent des difficultés pour salarier de façon pérenne du personnel qualifié et pour financer leurs activités sur le long terme.





Atelier d'échanges des collectifs de la société civile d'Afrique de l'Ouest, Burkina Faso, 2018

© Coalition Eau

## LES OUTILS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Les vecteurs de la participation citoyenne sont très variés. Ils peuvent prendre forme dans une approche « **top down** » à l'initiative des pouvoirs publics (cadres institutionnalisés, dispositifs officiels...), ou être mis en place à l'initiative de la société civile dans une approche « **bottom up** » (mobilisations citoyennes, plaidoyer et initiatives d'influence...).

De nombreux outils favorisent la participation citoyenne et cherchent à la rendre plus efficace. Ces outils peuvent être catégorisés selon les gradations de la participation citoyenne (liste d'outils non exhaustive) :

### L'INFORMATION

→ **Les réunions publiques, les forums communautaires, les débats participatifs.**

→ **Les théâtres forums :** technique de théâtre participative qui vise à la conscientisation et à l'information des populations ciblées.

→ **Les médias :** outil (et acteur) de la participation citoyenne classique, ils permettent de produire et faire circuler efficacement l'information (presse, télévision, radio, réseaux sociaux, Internet, etc.)



Causerie d'habitants sur les latrines, Sénégal

© Coalition Eau



### LA CERTIFICATION CITOYENNE DANS LE SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT AU SÉNÉGAL (PACT)

Plusieurs acteurs de la société civile sénégalaise tentent de construire ces dernières années des dispositifs pour contribuer à l'amélioration de l'efficacité, de la transparence et de l'équité des politiques publiques d'eau et d'assainissement. Le Forum Civil et le Gret ont développé un outil de certification citoyenne inspiré de celui utilisé jusqu'ici pour les collectivités. Il s'agit d'apprécier la conformité des politiques publiques et de mesurer les performances des projets menés par l'Etat ainsi que les services d'eau et d'assainissement à travers une labellisation.

Cette approche s'articule autour de quatre principes : l'efficacité, l'équité, la participation et la transparence/redevabilité. Elle nécessite une volonté des acteurs sectoriels à diffuser un certain nombre de données et d'accepter de jouer la transparence. Cette expérience a mis en exergue l'importance de disposer de données fiables et de construire ces outils en concertation avec les différentes parties prenantes des services d'eau et d'assainissement, autres que les citoyens.

Afin de produire, collecter et diffuser les données obtenues sur le terrain (données officielles et contradictoires), un observatoire sénégalais sur l'eau et l'assainissement a été créé. Cet observatoire s'appuie sur une plateforme web sur laquelle les citoyens peuvent adhérer et charger des informations de terrain.

## DU SERVICE D'EAU À LA GESTION DES DÉCHETS, LA MOBILISATION COMMUNAUTAIRE EN PÉRIPHÉRIE DE KINSHASA

En 2009, en l'absence de réelle volonté des pouvoirs publics, les habitants de quartiers périphériques de Kinshasa ont approché l'ADIR, ONG partenaire de TDM, pour mettre en place des associations d'usagers de l'eau (ASUREP). Ces ASUREP, constituées de résidents des quartiers élus par la population, ont depuis lors démontré leur capacité à mettre en place et gérer durablement un réseau d'adduction d'eau permettant à chacun d'acheter de l'eau à un prix acceptable. Elles parviennent également à dégager un petit surplus financier pour des projets communautaires (salle communautaire, écoles...).

Faisant face à un problème d'insalubrité croissant dans leurs quartiers étant donné l'absence de collecte des déchets ménagers, les ASUREP ont démarché en 2015 l'ADIR pour essayer de trouver une solution. C'est ainsi que depuis 2018, grâce à un financement de l'AFD, TDM travaille avec l'ADIR et 4 ASUREP ainsi que la Fédération des ASUREP (la FEDASU) au développement d'un service de collecte, de tri et de valorisation des déchets ménagers qui permet de limiter les risques sanitaires et environnementaux. Des enquêtes et visites menées par les ASUREP et l'ADIR auprès des ménages des quartiers visés ont permis de caractériser les déchets à prendre en compte et de définir un mode de collecte adapté (centralisé, porte-à-porte, etc). Des campagnes de sensibilisation concernant le tri ont été développées pour permettre une collecte plus efficace. De simples citoyens négligés par les pouvoirs publics, les habitants de ces quartiers, à travers leurs ASUREP, sont donc devenus responsables de la fourniture d'eau et désormais de la gestion des déchets de leurs quartiers.



Une initiative citoyenne et multisectorielle pour le droit à l'eau au Pérou

© Secrétariat International de l'eau



## LES LIVRES BLEUS, UNE VISION CRITIQUE ET CITOYENNE DES ENJEUX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Livre bleu est un document qui, à l'échelle d'une région ou d'un pays, fournit une analyse indépendante du secteur de l'eau, avec une attention spéciale sur l'accès à l'eau et à l'assainissement et sur la gestion des ressources hydriques.

Le Livre bleu porte un regard critique sur les politiques et les stratégies sectorielles, ainsi que sur le rôle et les capacités des différentes parties prenantes. Le Livre bleu est élaboré par des citoyens engagés – actifs dans la planification, la gestion ou l'utilisation des ressources et des services d'eau et d'assainissement – le secteur privé, les gouvernements et la société civile, qui cherchent le consensus pour identifier et implanter des actions communes et favoriser la synergie multisectorielle et multifactorielle. Il s'agit de construire un processus de dialogue permanent.

Afin d'atteindre cet objectif, un certain nombre de partenaires, réunis par le Secrétariat International de l'Eau (SIE), ont créé cet outil d'analyse et de mobilisation indépendant et solidement ancré au niveau local qui contribue au développement de politiques publiques plus durables. Il permet d'évaluer si les mesures prises pour permettre l'accès à l'eau, et son partage équitable, et à l'assainissement profitent effectivement à tous, de proposer des recommandations et d'engager le dialogue. Des Livres bleus ont été développés dans 6 pays : Burkina Faso, Mali, Sénégal, Bénin, Niger, Pérou.

### LA CONSULTATION OU LA CONCERTATION

- **Les espaces de dialogue et les cadres de concertation** : lorsqu'ils sont politiquement ancrés, ces cadres permettent une consultation effective des OSC et peuvent même parfois devenir décisionnels.
- **Les diagnostics participatifs** (aussi appelé diagnostic communautaire ou diagnostic partagé) : diagnostic fait par un groupe ou une communauté pour construire collectivement une connaissance de sa propre réalité (consultation sur sa vision) et agir sur elle par le dialogue (concertation).
- **L'élaboration participative des documents de planification**
- **Les ateliers citoyens** : méthode de délibération collective qui permet à un groupe de citoyens tirés au sort, non spécialistes d'un sujet, de se prononcer sur une question publique qui fait l'objet d'un débat, afin d'éclairer la décision politique.
- **Les technologies civiques (« Civic tech »)** : outils numériques visant à faciliter la participation citoyenne (plateformes de consultation en ligne, partage de données par les utilisateurs, cartographies participatives...)



## LA CODÉCISION

- **Les jurys citoyens** : dispositif selon lequel un groupe de personnes, parfois tirées au sort, formulent des recommandations ou prennent une décision sur un sujet de politique publique à l'issue d'un processus d'information et de délibération de quelques jours.
- **La participation à la réalisation d'actions de développement** : dans des contextes où les capacités des collectivités sont limitées, il arrive souvent que les habitants se mobilisent pour participer à la construction d'un ouvrage par exemple, une dynamique parfois très ancrée dans la tradition de solidarité ou de gouvernance locale.
- **La gestion communautaire d'ouvrages et de systèmes, la mise en place de coopératives** : les populations endossent diverses responsabilités dans le service, qu'elles soient partagées ou non avec d'autres acteurs.
- **Les campagnes de budget participatif** : processus dans lequel des citoyens peuvent affecter une partie du budget de leur collectivité territoriale, généralement à des projets d'investissement.

## LE CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (CCAP)

- **Les outils de construction des évidences** : rapports citoyens et rapports alternatifs, enquêtes de satisfaction, plateformes collaboratives de suivi d'engagements...
- **Les outils de contrôle d'effectivité ou d'efficacité** : contrôle de matérialité, évaluation citoyenne de la qualité des services et politiques (certification citoyenne, notation citoyenne), suivi budgétaire (« budget tracking »), grilles d'analyse des rapports publics de performance, outils d'analyse des politiques publiques locales, audiences de redditions de comptes, contrôle citoyen des procédures de marchés publics, etc.

Enfin, les outils de plaidoyer utilisés par la société civile pour influencer sur la décision publique peuvent être regroupés en 5 catégories :

- **Expertise** (production de connaissances, interventions...)
- **Contacts directs envers les décideurs/ « lobbying »** (courriers, rendez-vous, participation aux espaces, etc.)
- **Mobilisation sociale et populaire** (manifestations, pétitions, référendum d'initiative citoyenne, événements publics, etc.)
- **Médias** (tribunes, communiqués, interventions médias...)
- **Recours au pouvoir judiciaire** pour contraindre l'autorité publique (procès)

## SOURCES

- Note d'expertise « La participation citoyenne : Enjeux et partage d'expériences pour le secteur Eau et Assainissement », Eau Vive Internationale, avril 2018
- « La participation citoyenne, un levier pour des services plus étendus, plus fonctionnels et plus justes ? », GRET, février 2018
- « La participation citoyenne, levier pour de meilleurs services publics ? Le cas de l'eau et l'assainissement », Question de développement 44, Juillet 2019, Agence Française de Développement.
- « Analyse croisée de 3 projets d'appui à la participation citoyenne au Sénégal », GRET, août 2018
- « La démocratie locale et la participation des citoyens à l'action municipales. Tunisie », 2017, GIZ



## DES OUTILS DE RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION CITOYENNE POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES INFRASTRUCTURES DE BASE

Initiative Développement et l'ONG béninoise GRAIND collaborent, dans le cadre d'une convention programme financée par l'AFD, pour renforcer la participation citoyenne dans le développement local de 3 communes du Département de l'Atlantique (Kpomassé, Toffo et Zé) au Bénin.

Dans ce cadre, GRAIND adresse la participation citoyenne dans le secteur de l'eau-assainissement à travers :

- des actions d'éducation citoyenne sur l'EHA à l'attention du grand public à travers des émissions de radio (en suscitant la participation des cadres de la Mairie et de la Direction de l'Eau) et autour de la projection de films/sketch suivie de discussions dans les villages ;
- la participation de la société civile dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des documents de planification sectorielle (Plan Hygiène Assainissement Communaux, Plan Communaux-Eau) mais également à travers l'accompagnement à la mise en œuvre d'actions concrètes d'actions issues du PHAC ;
- le renforcement des associations de consommateurs d'eau potable (ACEP) dans leur gouvernance et leurs missions de contrôle citoyen de l'action publique.

La complémentarité de ces outils participe à ce que les habitants soient plus vigilants à la qualité des infrastructures et des équipements réalisés. Dans la commune de Kpomassé, lors de la construction du château d'eau d'Aganmalomè, la population bien que n'ayant pas de connaissances techniques dans le domaine du BTP, a pu alerter l'ACEP qui à son tour informée la Mairie, des malfaçons observées dans la construction de l'ouvrage. Une visite de chantier des cadres techniques de la Mairie a confirmé que les clauses du contrat n'étaient pas respectées par l'entrepreneur qui a été contraint de reprendre la construction de l'ouvrage.



Formation des membres d'une Association d'Usagers du Service Public de l'Eau (AUSPE), Canton de Kanembakaché, région de Maradi, Niger

- « Les facteurs déterminant du développement local : décentralisation, jeux d'acteurs et développement local. Retours d'expériences d'Initiative Développement et de ses partenaires : Bénin, Comores, Congo, Haïti, Tchad », ID, 2018
- Actes de la journée d'étude 2018 « Quoi de neuf dans la participation citoyenne aux politiques publiques ? », IRAM Coll., 2019
- « Manuel pour la réalisation des droits humains à l'eau et à l'assainissement de la Rapporteuse spéciale de l'ONU », Catarina de Albuquerque, 2014, notamment : [https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Water/Handbook/Book7\\_Principles\\_fr.pdf](https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Water/Handbook/Book7_Principles_fr.pdf) et [https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Water/Handbook/Book2\\_Frameworks\\_fr.pdf](https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Water/Handbook/Book2_Frameworks_fr.pdf)
- « Stakeholder engagement for inclusive water governance », OCDE 2015
- Formation au Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP), SPONG, 2018





Animation d'une émission de radio, Département de l'Atlantique, Bénin

© GRAIND

## LES RECOMMANDATIONS DE LA COALITION EAU

ALORS QUE LA PARTICIPATION CITOYENNE EST UN ENJEU CLÉ POUR L'ATTEINTE DES CIBLES EAU ET ASSAINISSEMENT DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE D'ICI À 2030, LA COALITION EAU RECOMMANDE UN ENGAGEMENT FORT DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES :

- 1 Les gouvernements et leurs partenaires** (notamment les bailleurs) **doivent investir dans les processus participatifs** (moyens humains, moyens techniques et logistiques, moyens financiers, temps) au regard des bénéfices qu'engendrent ces processus.
- 2 Les espaces de dialogue doivent être accessibles et réellement effectifs** : il ne suffit pas de créer des espaces de consultation, il faut aussi que les citoyens puissent avoir accès à ces espaces (accessibilité physique, langues, capacités techniques...) et que ceux-ci fonctionnent de manière efficace, régulière et avec des moyens financiers suffisants pour assurer ledit fonctionnement. Cela nécessite que les objectifs de ces processus et de la participation de la société civile en leur sein soient clairs.
- 3 Le public et les acteurs de la société civile doivent pouvoir contribuer véritablement à l'élaboration, la mise en œuvre et au suivi-évaluation des décisions et politiques du secteur**, au-delà de la simple information et consultation.
- 4 Les capacités des parties prenantes doivent être renforcées** via le partage de connaissances, la diffusion de l'information, la vulgarisation des savoirs et documents, afin qu'ils soient en mesure de participer efficacement aux processus participatifs et influencer sur la prise de décision.
- 5 Les acteurs de la société civile doivent être appuyés dans leur organisation**, que ce soit en termes de capacités ou de moyens humains et financiers, afin qu'ils puissent peser sur les politiques publiques et participer de manière structurée et concertée aux espaces de dialogue.
- 6 Les différentes parties prenantes concernées doivent être représentées dans les espaces de dialogue** par des porte-paroles bénéficiant d'une représentation large et communément acceptée leur conférant une forte légitimité. Un accent particulier doit être mis sur les catégories sous-représentées ou exclues.
- 7 Les démarches participatives doivent être pérennisées à travers la mise en place de mécanismes de consultation permanents**, l'allocation de moyens financiers adéquats et pérennes, et la reconnaissance du fait que l'amélioration de la participation est un processus qui prend du temps.
- 8 Un suivi-évaluation des processus participatifs** et de la manière dont les recommandations de la société civile sont prises en compte dans les décisions relatives au secteur Eau, doit être instauré.

Les ONG suivantes ont contribué à cette note :



Avec le soutien de l'Agence Française de Développement



La Coalition Eau regroupe les principales ONG françaises mobilisées pour promouvoir un accès universel et durable à l'eau potable et à l'assainissement, tout en préservant les ressources en eau. [www.coalition-eau.org](http://www.coalition-eau.org)

#### ONG MEMBRES

ACAD · Action contre la Faim · ADEDE · BlueEnergy · Coopération Atlantique Guinée 44 · CRID · 4D · EAST · Eau et Vie · Eau Sans Frontières International · Eau Vive · GRDR · Gret · Hydraulique Sans Frontières · IDO · Intersolidar · Initiative Développement · Kynarou · Morija · Réseau Foi et Justice Afrique Europe · Secours Catholique - Caritas France · Secours Islamique France · SEVES · Solidarité Eau Europe · Solidarités International · Toilettes du Monde · WECF · WikiWater

Campus du jardin d'agronomie tropicale  
45 bis avenue de la Belle Gabrielle  
94736 Nogent-sur-Marne

Tél + 33 (0)1 70 91 92 39  
[contact@coalition-eau.org](mailto:contact@coalition-eau.org)

[www.coalition-eau.org](http://www.coalition-eau.org)

